
LA FORMATION

Formation continue : les équivoques de la liberté

Le projet de loi sur la formation professionnelle, en ouvrant la voie à une contribution financière des individus, renforce les inégalités, considère la sociologue Bénédicte Zimmermann.

(à lire dans : *Monde (le)*, 06/06/2018, p. 7)

Numérique : le CFC contre le projet d'exception pédagogique

Le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) crée "Contentforeducation.org", un site en anglais qui affiche publiquement la campagne de lobbying discrètement menée jusqu'alors à Bruxelles contre la définition de l'exception pédagogique numérique figurant dans le projet de directive sur le droit d'auteur, en discussion entre les instances européennes. "Le but est d'exposer les conséquences de cet article, qui mettra en danger la production éditoriale de contenus pédagogiques, s'il est adopté en l'état", explique Sandra Chastanet, directrice du département ayants droit et affaires internationales au CFC. C'est aussi une manière d'exercer une pression publique sur les partisans d'une exception pédagogique jugée excessive, qui n'offre pas de garantie suffisante aux éditeurs et auteurs.

(à lire dans : *Livres hebdo*, n° 1175, 25/05/2018, p. 33)

Controverse au sujet du transfert de pilotage de l'apprentissage des Régions vers les branches

"Le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" prévoit un transfert du pilotage de l'apprentissage des Régions vers les branches professionnelles" : commentaire. Intervention de Sylvie Brunet -présidente de la section du travail et de l'emploi au Conseil économique et social- sur le rôle de "France Compétences" dans la mise en œuvre de cette réforme.

<http://www.cpformation.com/france-competences/>

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 944, 15/05/2018, p. 2-3)

Formation professionnelle et apprentissage. La transformation est lancée

Dossier présentant les répercussions de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur tous les acteurs : régions, employeurs, branches professionnelles, organismes de formation, induisant un pilotage en faveur de l'Etat et de nouveaux modes de collaboration avec les partenaires sociaux et les Régions.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 944, 15/05/2018, p. 9-14)

Réforme 2018. La définition de l'action de formation évolue

Fiche "expertise" sur le contenu de "l'action de formation" :

- "action concourant au développement des compétences"
- les finalités d'une action de formation
- les modalités de réalisation.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 944, 15/05/2018, p. 15)

Réforme 2018. Les évolutions du conseil en évolution professionnelle

Missions confiées au Conseil en évolution professionnelle par le projet de loi, financement dédié

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 944, 15/05/2018, p. 17)

Fonction publique territoriale : l'engagement du CNFPT en faveur des grandes causes sociales

Dans le cadre des entretiens du CIRIEC France « Idéaux et débats », François Deluga, président du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), a bien voulu répondre à nos questions.

(à lire dans : *Miroirsocial.com*, 09/05/2018)

<http://www.miroirsocial.com/actualite/15900/fonction-publique-territoriale-l-engagement-du-cnfpt-en-faveur-des-grandes-causes-sociales>

Recherches en éducation : les multiples facettes de la créativité dans l'apprentissage

Ce dossier présente les thèmes suivants :

- Créativité et apprentissage : dilemme et harmonie.
- Une recherche écologique pour développer la flexibilité et les relations sociales dans la créativité artistiques.
- Créativité, apprentissage, intelligence et personnalité.
- Créativité et réflexivité : vers une démarche innovante de formation des enseignants.
- Penser l'avenir de manière créative : un enjeu central de l'éducation en vue du développement durable.

(à lire dans : *Revue française de pédagogie*, n° 197, 10/2016, p. 5-51)

L'ACTUALITE DE VOS SECTEURS

ADMINISTRATION – FONCTION PUBLIQUE (Statut, organisation)

Textes officiels

Arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

La date des élections professionnelles est fixée au 6 décembre 2018.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 127, 05/06/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/6/4/PRMG1814149A/jo/texte>

Articles

La qualification juridique des faits de harcèlement moral

Le harcèlement moral, reconnu par la loi en 2002, caractérise des agissements répétés qui ont pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité de l'agent, d'altérer sa santé physique ou mentale, ou de compromettre son avenir professionnel. Le juge exerce un contrôle de la qualification juridique des faits, prenant en compte le contexte.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1586, 05/06/2018, p. 6-8)

Régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux : l'obligation du complément indemnitaire annuel devant le Conseil constitutionnel

Dans son arrêt du 18 mai 2018 (n°418726), le Conseil d'État transmet au Conseil constitutionnel la question de la compatibilité à la libre administration des collectivités territoriales du caractère inconditionnel de l'obligation de prévoir un régime indemnitaire incluant une part relative à l'engagement professionnel de l'agent, lorsque tel est le cas pour les services de l'État servant de référence.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036927186&fastReqId=2138851042&fastPos=1>

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 22, 04/06/2018, p. 3-4)

Organisation et enjeux de la médiation préalable obligatoire

Jusqu'au 19 novembre 2020, les employeurs peuvent, à titre expérimental, s'engager à examiner la possibilité d'une médiation confiée au centre de gestion, préalablement aux recours contentieux formés par leurs agents contre certains actes relatifs à leur situation personnelle.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1585, 29/05/2018, p. 6-7)

Philippe Laurent "Réunir les employeurs pour peser face au gouvernement"

Interview de Philippe Laurent -président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale- sur les sujets suivants :

- les chantiers traités pour préparer la Conférence nationale des territoires prévue le 22 juin prochain
- la réforme des instances du dialogue social
- recours aux contractuels et "contrats de mission"
- les orientations sur la rémunération au mérite
- la mobilité inter-fonction publique et public-privé des agents
- la protection sociale complémentaire
- la création d'une fédération des employeurs territoriaux.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 8-10)

Statut. La médiation préalable, une alternative aux tribunaux

"La médiation préalable obligatoire, MPO, prévue pour désengorger les tribunaux va être expérimentée par des centres de gestion volontaires" : délai de signature des conventions, conditions d'exercice du métier de médiateur, tarification. Témoignage des villes de Villeurbanne -Rhône- et d'Asnières-sur-Seine -Hauts-de-Seine- sur leur recours à la MPO.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/2/16/JUSC1722999D/jo/texte>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 26-28)

Le dialogue social sous tension [Dossier]

Ce dossier est composé des articles suivants :

- employeurs et syndicats : les enjeux du face-à-face
- des instances consultatives qui fonctionnent ... mais pas parfaitement
- il s'agit d'une question de volonté plus que d'information
- les élections professionnelles 2018, un parcours semé d'embûches
- Jean-Paul Guillot "les élections rapprocheront encore un peu plus ou pas, le public du privé".

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/elections-professionnelles-2018-dans-ftp>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 32-40)

Statut. Les élections professionnelles du 6 décembre se préparent maintenant

Rappel juridique de l'organisation du scrutin des prochaines élections professionnelles, le processus électoral, l'organisation des procédures.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 60-62)

Le cadre d'emplois des attachés territoriaux

Présentation résumée des conditions d'accès au cadre d'emploi d'attaché territorial, des cinq spécialités ouvertes, des trois grades.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 66-67)

Demande de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un congé de maladie : le Conseil d'État précise les obligations de l'employeur dans l'attente de l'avis de la commission de réforme

La reconnaissance de l'imputabilité au service de l'affection ou de l'accident qui justifie l'octroi à un fonctionnaire d'un congé de maladie ouvre droit à un régime plus favorable de prise en charge des conséquences de l'affection ou de l'accident - notamment le maintien au fonctionnaire de son plein traitement au-delà des trois premiers mois du congé de maladie. Lorsque le fonctionnaire revendique la reconnaissance de cette imputabilité au service et que la collectivité d'emploi envisage de la refuser, elle doit obligatoirement, à titre préalable, recueillir l'avis de la commission de réforme. Le Conseil d'État précise la manière dont cette obligation procédurale se combine avec les règles générales relatives à la naissance des décisions implicites de rejet : saisie d'une demande tendant à la reconnaissance de l'imputabilité au service, la collectivité publique n'est pas immédiatement tenue, dans l'attente de l'avis de la commission de réforme, de faire bénéficier le fonctionnaire du régime plus favorable qu'il revendique ; en revanche, passé un délai de deux mois - étendu à trois mois en cas de recours à un médecin expert agréé -, si la commission n'a toujours pas rendu son avis, la collectivité doit reconnaître à l'agent, à titre conservatoire, le bénéfice de ce régime, jusqu'à l'intervention de cet avis. Faisant écho à la réserve, toujours ménagée par la jurisprudence, de la formalité impossible, le Conseil d'État ajoute qu'il peut cependant en aller autrement lorsque la collectivité établit qu'elle n'est pas en mesure de recueillir l'avis de la commission pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le règlement au fond de l'affaire dont le Conseil d'État était saisi par le biais d'un pourvoi en cassation l'amène à reconnaître que, dans les circonstances particulières de l'espèce, tel était le cas.

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 20, 22/05/2018, p. 44-48)

Les évolutions de la désobéissance légale du fonctionnaire : de la jurisprudence Langneur au lanceur d'alerte

Trente-cinq ans après sa consécration par la loi, la possibilité ouverte au fonctionnaire de désobéir à l'ordre du supérieur hiérarchique voit ses frontières se modifier progressivement. Si le fondement textuel de la désobéissance légale apparaît encore difficile à admettre dans les faits, une exigence implicite tournée vers la protection de la dignité du fonctionnaire vient étendre son champ d'application. Certes, la dignité de la fonction se trouve depuis longtemps garantie mais la dignité de la personne investie de la fonction a, jusqu'à présent, peu retenu l'attention de la doctrine. Or, de la décision Langneur de 1944 à la loi "Sapin II" de 2016 qui confère au lanceur d'alerte un régime juridique unifié, la question de la désobéissance légale connectée au respect de la dignité de l'agent semble ne plus pouvoir être ignorée.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Fonctions Publiques*, n° 3, 05/2018, p. 134-140)

Les multiples formes de la médiation

La médiation, processus par lequel deux parties tentent de parvenir à un accord réglant leurs différends avec l'aide d'un médiateur, comporte des dispositions pérennes : les médiations déclenchées par les parties ou initiées par le juge, et l'expérimentation d'une "médiation préalable obligatoire" confiée aux centres de gestion pour les agents territoriaux.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1584, 22/05/2018, p. 6-7)

Port de la barbe, signe d'appartenance religieuse ? Les terrains glissants de l'obligation de neutralité

Accueilli comme stagiaire au sein d'un service de chirurgie de l'hôpital de Saint-Denis, le requérant, venu d'Egypte, conteste la décision par laquelle le directeur a résilié la convention qui prévoyait cet accueil et a mis fin à son stage. Il était reproché à l'intéressé d'avoir refusé de tailler sa barbe, "particulièrement imposante", ce afin qu'elle ne puisse continuer d'être perçue par les membres du personnel comme une manifestation ostentatoire d'une appartenance religieuse. Le rejet de sa requête est confirmé en appel : si "le port d'une barbe, même longue, ne saurait à lui seul constituer un signe d'appartenance religieuse", des éléments propres à l'espèce - comme la perception de la barbe par les collègues de l'agent - peuvent lui conférer cette signification (CAA Versailles, 19 décembre 2017, n°15VE03582).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036252625&fastReqId=475604447&fastPos=1>

(à lire dans : *Actualité Juridique. Fonctions Publiques*, n° 3, 05/2018, p. 160-164)

La vacance d'emploi, déclaration et publicité

La déclaration de vacance d'emploi est une condition de légalité des nominations. Cette formalité vise à garantir le respect du principe constitutionnel d'égal accès aux emplois et fonctions publics qui s'oppose à ce que la nomination dans un poste soit réservée à une personne particulière.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 5, 05/2018, p. 2-16)

Le régime indemnitaire : quand l'expérience des collectivités territoriales peut utilement alimenter la réflexion en cours autour d'une rémunération plus individualisée des agents publics

Les collectivités locales offrent un riche champ d'observation de pratiques en matière de rémunération des agents publics. Contrairement au traitement indiciaire des agents qui s'impose, le régime indemnitaire "laisse la main" à chaque employeur territorial qui peut décider de s'en saisir, ou pas. Depuis longtemps, nombre de collectivités territoriales se sont emparées du régime indemnitaire pour en faire, avec plus ou moins de réussite, un outil au service de leur management. Face à la diversité des collectivités, les régimes indemnitaires délibérés peuvent avoir de multiples et diverses finalités : facteur d'attractivité sur le secteur de plus en plus concurrentiel de l'emploi territorial, moyen de dépasser quelques contraintes du statut, encouragement de comportements professionnels vertueux ou encore incitation à l'atteinte des résultats... Le Gouvernement s'est engagé vers un nouveau contrat social avec les agents publics dont l'un des volets prévoit une part de rémunération liée au mérite et à l'atteinte de résultats. Si les pratiques du secteur privé peuvent donner un éclairage, le champ des possibles et du réaliste est exploré, depuis longtemps, par de nombreuses collectivités territoriales. Sachons les observer et en tirer des enseignements.

(à lire dans : *Revue du gestionnaire public*, n° 2, 04/2018, p. 40-44)

Les conditions d'utilisation d'un véhicule à l'occasion du service

A l'occasion de leurs fonctions, les agents publics peuvent être amenés à utiliser un véhicule. Qu'il s'agisse d'un véhicule de service, d'un véhicule de fonction ou d'un véhicule personnel, cette utilisation requiert la vérification par l'autorité territoriale de certaines conditions.
(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 5, 05/2018, p. 19-26)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – LOGEMENT – TRANSPORTS

Articles

Le modèle français du logement social en danger

Les ponctions financières imposées au monde HLM, qui le fragilisent, ne seront qu'à moitié compensées.

(à lire dans : *Monde (le)*, 05/06/2018)

La dette abyssale d'Autolib' menace Paris

Le groupe Bolloré réclame aux 98 communes une somme de quelque 40 millions d'euros par an jusqu'au terme de la délégation de service public, en 2023.

(à lire dans : *Monde (le)*, 01/06/2018, p. 8)

Transports. Bus électriques : les collectivités en charge

En application du décret du 12/01/2017 qui impose aux territoires denses de renouveler leur flotte de bus avec des bus propres, panorama d'expérience de test de différents modèles par les autorités organisatrices et les exploitants. Illustration avec la RATP, la Compagnie des transports strasbourgeois, la communauté d'agglomération Amiens métropole et celle de La Rochelle- problématique de la mise aux normes des dépôts, l'interopérabilité des matériaux des constructeurs, location ou achat de batteries.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033860620&categorieLien=id>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 42-44)

Financement : la rénovation énergétique des logements sociaux dans 6 pays européens

L'Union sociale pour l'habitat et la Caisse des dépôts ont confié à Housing Europe une étude sur la rénovation énergétique des logements sociaux dans six pays : Autriche, France, Allemagne, Suède, Pays-Bas et Angleterre. L'objectif est de décrire les modèles économiques en place dans ces pays qui permettent de financer les opérations de rénovation énergétique.

(à lire dans : *Actualités habitat*, n° 1078, 15/05/2018, p. 10-12)

La rénovation énergétique : une priorité nationale

Avec 288 000 rénovations énergétiques par an, la France est encore loin de l'objectif de 500 000 qu'elle s'est fixé lors du dernier quinquennat. Pour accélérer le mouvement et tenir les objectifs du plan climat, le gouvernement vient de présenter un plan de rénovation énergétique en 4 axes, 12 actions et 32 mesures, doté de 14 milliards d'euros sur cinq ans. Les bailleurs sociaux, à la pointe, réalisent plus de 100 000 rénovations énergétiques par an. État des lieux.

(à lire dans : *Actualités habitat*, n° 1078, 15/05/2018, p. 22-32)

L'urbanisme transitoire : une réponse à de nouveaux usages

Si l'on constate aujourd'hui un fort engouement pour la mise en œuvre de projets temporaires et éphémères liés à des événements culturels, festifs ou à l'organisation d'hébergement d'urgence, se pose la question d'une nouvelle façon de construire la ville sans nécessairement tenir compte d'un usage définitif et figé à l'origine mais en intégrant, dès la conception, les possibilités d'assurer sa réversibilité en fonction des usages futurs. Retour sur les règles à respecter.

(à lire dans : *Actualités habitat*, n° 1078, 15/05/2018, p. 34-36)

Urbanisme : la "computation des délais" ou comment exercer le droit de préemption dans le temps

Une collectivité locale peut exercer elle-même ou déléguer l'exercice du droit de préemption à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire. Dans tous ces scénarios, le délai de préemption de deux mois peut-être prolongé en cas d'exercice du droit de visite ou de communication du document. Mais sous réserve des formalités strictes pouvant complexifier la computation des délais.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 42-43)

L'obligation de logements sociaux pesant sur une commune nouvelle

La commune nouvelle reprend les obligations des communes déléguées en matière de construction de logements sociaux, en application de la loi SRU.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 38)

L'obsolescence des bureaux, une fatalité organisée ?

L'immobilier de bureaux pèse relativement peu en comparaison de l'immobilier résidentiel. Il fait aussi l'objet d'un nombre d'études limitées qui mettent essentiellement l'accent sur les possibilités locatives et la rentabilité des investissements pour les professionnels. Pourtant la construction de bureaux est un enjeu des politiques publiques, qu'il s'agisse d'attirer les entreprises et l'emploi en promouvant les zones d'activités ou d'animer certains quartiers et en particulier le centre des agglomérations en dynamisant l'économie présente liée à leurs activités. Les bâtiments accueillant des bureaux peuvent aussi participer à l'image que les politiques veulent donner à leur territoire. Souvent emblématique, ils reflètent la culture des entreprises qui s'y installent : internationalisation, innovation, financiarisation ou valeurs environnementales. Pourtant de nombreuses villes se trouvent confrontées à un grand nombre de bureaux inoccupés. La vacance est estimée à hauteur de 6 à 7% en 2017. Une partie de ces bureaux marqués par l'obsolescence ne répondent pas aux besoins des entreprises. La question de ces friches, potentielles ou réelles se pose dès lors. Comment relancer les marchés et par la même la dynamique territoriale ? La reconversion des bureaux en logement pourrait-elle permettre de détendre le marché du logement ?

La première partie de ce dossier examine les phénomènes à l'origine de l'obsolescence des bureaux. Dans une seconde partie, il traitera des politiques qui visent à pallier cette obsolescence.

(à lire dans : *LFT : lettre du financier territorial (la)*, n° 332, 05/2018, p. 35-40)

Préparer au mieux l'accueil des gens du voyage

Les "grands passages" des missions évangélistes des gens du voyage débutent en mai pour s'achever fin septembre. Mais le nombre d'aires destinées à les recevoir est insuffisant. Et si le nombre d'aires d'accueil classiques a progressé, il reste inférieur aux objectifs fixés. Sans évoquer la tendance à la sédentarisation. Comment composer au mieux avec les desiderata des gens du voyage, proposer des infrastructures adaptées et faciliter leur intégration dans la cité?
(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 54-55)

Intérêt à agir et cohérence d'un document d'urbanisme : à propose de l'arrêt Métropole Montpellier Méditerranée (CE, 2 oct.2017, n°398322)

Dans sa décision du 2 octobre 2017, le Conseil d'État affine discrètement deux points spécifiques de contentieux de l'urbanisme. Il entend d'abord parfaire, au risque d'en complexifier la recherche, les conditions de la détermination de l'intérêt à agir à l'encontre d'un document d'urbanisme, et sans doute plus largement encore d'un acte réglementaire. Il précise ensuite la teneur de l'exigence de cohérence interne d'un plan local d'urbanisme. Mais si le juge constate ici la méconnaissance, il ne délivre une fois de plus, ni pour cette notion, ni pour un tel contrôle intrinsèque, de définitions satisfaisantes et pourtant attendues.
(à lire dans : *Droit administratif*, n° 5, 05/2018, p. 15-21)

COLLECTIVITES TERRITORIALES – INTERCOMMUNALITE

Articles

Des recettes contre le gaspillage alimentaire

La loi de 2016 a accéléré les dons aux associations, réduit le gâchis à la source et généré de nouvelles activités. Un article du projet de loi agriculture et alimentation entend poursuivre le mouvement et étendre à de nouveaux acteurs les obligations déjà imposées à la grande distribution.

(à lire dans : *Monde (le)*, 08/06/2018, p. 6)

Expérimentation et différenciation territoriale : les propositions de la mission flash de l'Assemblée nationale

Créée le 28 novembre 2017 par la conférence des présidents de l'Assemblée nationale, la délégation aux collectivités territoriales présidée par Jean-René Cazeneuve, député du Gers, a rendu le 9 mai 2018, les conclusions de deux "missions flash" (Rapp. AN, n°912) ; la première se penche sur le sujet de l'expérimentation et de la différenciation territoriale (rapporteurs : Jean-René Cazeneuve et Arnaud Viala) objet des présentes lignes, la seconde concerne l'autonomie financière des collectivités territoriales. Ces réflexions (la commission des lois du Sénat a également organisé une table ronde sur ce sujet le 22 mai 2018), s'inscrivent dans la perspective de réforme des institutions annoncée par le président de la République devant le Congrès, le 3 juillet 2017, et adoptée en conseil des ministres, le 9 mai dernier, pour son volet constitutionnel (Proj.de loi AN n°911, 9 mai).

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 21, 28/05/2018, p. 2-4)

Les conseils citoyens de la loi "cohésion urbaine"

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la création d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire. Objectif : associer les habitants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 23)

Démocratie locale participative [Dossier]

Ce dossier présente les sujets suivants :

- De l'information à la co-construction : la démocratie participative dans tous ses états.
- Cinq questions à...
- Le pont sur...les instances participatives de la démocratie locale.
- Les outils légaux de participation citoyenne aux décisions locales.
- La participation du public en urbanisme : comment sécuriser sa procédure PLU ?
- Conception et mise en place du budget participatif : l'exemple de la ville de Montreuil

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales*, n° 5, 05/2018, p. 239-262)

Concessions funéraires : expliquer les différents types de contrats

Afin d'aider les administrés à distinguer concessions individuelles, familiales ou collectives, les communes doivent privilégier la clarté dans la rédaction du contrat.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 59)

Responsabilité et assurance : prise illégale d'intérêts contre un maire : motivation des peines retenues

Concernant un maire reconnu coupable de prise illégale d'intérêts et condamné à trois ans d'emprisonnement dont dix-huit mois avec sursis, 75 000 € d'amende et cinq ans de privation de droits civils, civiques et de famille, la décision précise les éléments à prendre en considération pour motiver de telles peines.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales*, n° 5, 05/2018, p. 277-278)

La Fabrique prospective, un nouveau dispositif de réflexion-action impulsé par le CGET

Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) fait le pari, avec ce nouveau dispositif national de prospective territoriale lancé en début d'année, de renouveler la construction des futurs territoriaux en favorisant la co-construction avec les acteurs locaux.

(à lire dans : *Horizons publics*, n° 2, 03/2018, p. 88-91)

CULTURE

Articles

Les 6 dossiers que les bibliothécaires veulent défendre lors de leur congrès

L'Association des bibliothécaires de France (ABF) tiendra son 64ème congrès annuel du 7 au 9 juin, à La Rochelle. Lors des rencontres avec les représentants du ministère de la Culture, les bibliothécaires territoriaux comptent bien aborder quelques dossiers cruciaux pour les missions de service public exercées par leurs équipements.

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com*, 07/06/2018)

Les bibliothèques à l'offensive contre la désinformation

Les bibliothèques, vouées à la diffusion des savoirs, ont la responsabilité de penser des outils pour développer l'esprit critique de leurs publics. Les activités visant à comprendre la fabrique de l'information et à discerner les vraies des fausses nouvelles s'adaptent aussi bien aux enfants et adolescents qu'aux adultes. Conférences et ateliers pratiques, parfois en collaboration avec l'école et avec un journaliste en résidence, sont les principaux modes de sensibilisation des usagers.

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com*, 07/06/2018)

Politiques culturelles : malaise dans les Drac

Trois inspections de l'Etat – finances, administration et affaires culturelles ont passé au crible les missions et l'organisation des directions régionales des affaires culturelles (Drac). Les auteurs mettent au jour une situation qui met en péril le savoir-reconnu des services déconcentrés de la Rue de Valois.

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com*, 28/05/2018)

Prêt numérique en bibliothèque (PNB) : une affaire de réseau

Comme tous les ans, le groupe de travail réunissant les représentants du ministère de la Culture et des parties prenantes du projet Prêt numérique en bibliothèque (PNB) vient de publier le rapport d'évaluation du dispositif sur l'année écoulée. Au 1er janvier 2018, PNB réunissait 3 900 équipements et 56 librairies.

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com*, 23/05/2018)

Bibliothèques : "ouvrir plus, ouvrir mieux" ..., avec quels moyens ?

Élus et bibliothécaires sont inquiets sur le financement de cette mesure proposée par le rapport d'Éric Orsenna.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 26)

Bibliothèques : l'enquête de la FNCC auprès de ses adhérents

Les bibliothèques sont au cœur de l'actualité des politiques culturelles, notamment à la suite du rapport Orsenna et du plan du ministère de la Culture "Ouvrir plus / ouvrir mieux" les bibliothèques. Dans ce contexte, et parce que les enjeux de la lecture publique ont toujours été l'une des préoccupations majeures de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, celle-ci a adressé un questionnaire aux collectivités adhérentes. Cet article présente l'analyse des retours et aborde les points suivants : organisation, ouverture, ouverture dominicale, projet d'extension des horaires, diversité des propositions, ciblage du nouvel apport national, bibliothèque de demain.

(à lire dans : *Echanges*, n° 162, 04/2018, p. 2-5)

DROIT ET INSTITUTIONS

Articles

La probité dans l'action publique. Les obligations de contrôle

Au sommaire :

- Le contrôle du respect de la probité publique par le juge administratif
- La sanction des manquements à la probité publique par le juge pénal
- les textes

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3061, 18/05/2018, p. 35-45)

Télérecours citoyens : un téléservice pour les justiciables non représentés par un avocat devant la juridiction administrative

La modernisation de l'accès à la justice administrative repose sur l'institution de téléprocédures. En regard de l'application Télérecours imposée aux administrations, aux organes chargés d'un service public et aux avocats mandatés, est maintenant proposé aux administrés, de par un décret du 6 avril 2018 et un arrêté du 2 mai 2018, un téléservice dénommé Télérecours citoyens.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/4/6/JUSC1735528D/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/5/2/JUSC1809459A/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/5/2/JUSC1809444A/jo/texte>

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 20, 22/05/2018, p. 3-4)

Wanted ! Soutien recherché pour la révision constitutionnelle : à propos du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace

Le volet constitutionnel de la réforme institutionnelle a été adopté en Conseil des ministres le 9 mai 2018. Au-delà de disposition peu novatrices, déjà présentes dans des projets de loi constitutionnelle antérieurs, le présent texte encadre d'avantage le droit d'amendement, revoit la discussion législative, transforme le Conseil économique, social et environnemental et modifie le droit des collectivités territoriales. Pourtant, aucune disposition ne renforce les droits du parlement, au contraire, si bien que l'avenir de la réforme paraît largement compromis.

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 20, 22/05/2018, p. 5-7)

Révision constitutionnelle : l'AMF s'invite aux débats

L'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a transmis, le 26 avril, ses propositions aux parlementaires. Le gouvernement a présenté sa réforme, le 9 mai, qui sera débattue dès cet été.

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/reforme-constitutionnelle-les-annonces-d-edouard-philippe-84367>

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=25334&TYPE_ACTU=1

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 10-11)

ECONOMIE – FINANCES – CONTRATS PUBLICS

Articles

La Caisse des dépôts se dote d'une Banque des territoires

La Caisse des dépôts, institution bicentenaire, poursuit sa mue en renforçant son rôle d'intervention auprès des collectivités territoriales. Pour ce faire, elle regroupe sous une même marque ce qui, auparavant, était réparti entre quatre directions (prêts, investissements, clientèles bancaires, réseau et des territoires) et deux filiales : la SCET (Services, conseil, expertises et territoires), spécialisée dans l'ingénierie, et CDC habitat, pour le logement social. L'Etat n'écarte pas un " rapprochement " à terme entre cette nouvelle entité et La Banque postale.

(à lire dans : *Monde (le)*, 03/06/2018, p. 9)

Numérique. Comment le service des archives a organisé la dématérialisation des factures et documents comptables

"Certains justificatifs financiers sous forme papier sont désormais scannés pour conservation avant d'être détruits. Une première" : détails de l'expérience de la ville et communauté d'agglomération de Voiron -Isère.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2417, 28/05/2018, p. 48)

Le rapport final Richard-Bur sur la fiscalité locale

Édouard Philippe a confié en octobre 2017 à Alain Richard, sénateur du Val d'Oise, et à Dominique Bur, préfet de région honoraire et ancien directeur général des collectivités locales, une mission dont l'objectif était de réfléchir à la "sécurisation des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales" et de proposer un mécanisme d'engagements pluriannuels entre l'État et les collectivités pour permettre une maîtrise de la dépense locale (1er volet, rapport remis le 17 novembre 2017) et une clarification des modalités de gestion et de financement des allocations individuelles de solidarité (2e volet, rapport remis le 5 avril 2018) ; différents scénarios de réforme de la fiscalité locale dans lesquels la taxe d'habitation est supprimée sont proposés, conformément aux engagements du Président de la République (3e volet, rapport remis le 9 mai 2018).

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/05/rapport_sur_la_refonte_de_la_fiscalite_locale_-_09.05.2018_0.pdf

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 20, 22/05/2018, p. 8-9)

Prolonger le délai de réception des offres en cas de dysfonctionnement technique du profil d'acheteur est-il possible ?

D'aucuns pourraient être tentés d'interpréter un récent arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 22 décembre 2017 comme permettant, quelle que soit la procédure, de prolonger le délai de réception des offres en cas de dysfonctionnement du profil d'acheteur contrevenant à la remise des offres. Une telle lecture de l'arrêt serait trop hâtive en l'état du droit (CAA Nantes, 22 déc. 2017, n° 16NT01413).

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 20, 22/05/2018, p. 41-43)

Les monnaies locales essaient en France

Une quarantaine de devises alternatives existent dans l'Hexagone. L'objectif : relocaliser l'économie.

(à lire dans : *Monde (le)*, 18/05/2018, p. 6)

Marchés publics (2/2) : les tourments de l'acheteur public local pour modifier un marché en cours

Quand une collectivité projette de modifier un marché public en cours d'exécution, l'exécutif se retrouve malgré lui confronté au choc des cultures juridiques française et européenne. Deuxième partie de notre analyse consacrée à la modification des marchés publics : l'égalité de traitement et l'obligation de transparence l'emportent sur les prérogatives de puissance publique.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 38-41)

La datavisualisation du budget démocratise les finances publiques

Le département de la Gironde publie son budget en datavisualisation. Plus qu'une simple infographie, cette présentation permet à l'administré d'aller chercher dans les graphiques budgétaires l'information qui lui convient. Présentation de cette expérience.

(à lire dans : Courrier des maires et des élus locaux (le), n° 323, 05/2018, p. 51)

La communication financière relative aux collectivités locales (première partie)

L'état général de nos finances publiques ne permet pas de faire espérer un prochain desserrement des contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur la gestion de l'ensemble des administrations publiques et, en particulier, sur celle des collectivités locales.

Dans ce contexte, il importe que la communication financière en direction des élus locaux, de leurs administrés et des agents des collectivités locales¹ se montre à la hauteur des enjeux et des risques que porte la gestion financière de ces collectivités.

Cette communication financière concerne, à la fois, l'information financière produite par les collectivités elles-mêmes et l'information financière produite sur ces collectivités par des organismes ou des instances de contrôle ou d'études qui leur sont extérieurs.

Le contenu de cette information financière recouvre le champ de la gestion et de la situation budgétaire des collectivités locales, de leur gestion et de leur situation financière, de la performance et de l'évaluation de leurs politiques publiques.

La communication financière doit répondre aux besoins d'information des différents publics auxquels elle est censée s'adresser et ces publics constituent autant de cibles qui déterminent les objectifs de la communication, le contenu de l'information et les moyens mis à disposition de la communication pour assurer la diffusion de l'information et obtenir les résultats ou les retours attendus.

(à lire dans : LFT : lettre du financier territorial (la), n° 332 - Fiche technique, 05/2018, 32 p.)

Management des opérations de recettes et de dépenses : contractualisation des relations entre l'Etat et les grandes collectivités locales

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à 1,2% par an, par rapport à une base 2017. L'article 29 de la loi susvisée dispose que les collectivités s'engageront sur un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que sur un objectif de réduction du besoin de financement. Celles dont la capacité de désendettement dépasse un plafond national de référence s'engageront en outre sur une trajectoire d'amélioration de cette dernière.

Une instruction du 16 mars 2018 apporte des précisions quant à la mise en œuvre de ce texte et au calendrier à respecter. Cet article présente le dispositif.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43175.pdf

(à lire dans : LFT : lettre du financier territorial (la), n° 332, 05/2018, p. 19-26)

Emprunts toxiques : Cour de cassation ; les collectivités « emprunteurs avisés » ; notion d'emprunt spéculatif ; détournement de biens publics ; saisine de la CEDH exclue pour une collectivité territoriale

Alors que l'affaire des emprunts toxiques des collectivités locales – et d'autres organismes publics (hôpitaux, HLM...) - dure depuis près de 10 ans et après des jugements de TGI et arrêts de Cour d'Appel amplement commentés, la Cour de Cassation vient seulement de rendre son premier arrêt en la matière en confirmant la jurisprudence de la CA de Versailles

qui avait rejeté plusieurs requêtes de collectivités territoriales dirigées contre la banque Dexia et ses successeurs (Cass. Com. 28 mars 2018, arrêt N° 344 (n° 16-26.210)).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEX T000036780074&fastReqId=1102429129&fastPos=1>

(à lire dans : *LFT : lettre du financier territorial (la)*, n° 332, 05/2018, p. 31-32)

Mission Finances locales - Rapport sur la refonte de la fiscalité locale

La mission «Finances locales», mandatée par le Premier Ministre et co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur, a contribué à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour instaurer, par une nouvelle contractualisation avec l'État, une modération durable des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ; puis elle a proposé un accord pluriannuel de stabilisation financière et de solidarité pour répondre aux difficultés des départements dues à la hausse prolongée des charges d'allocations individuelles de solidarité (AIS). Dans ce rapport final, elle présente les éléments d'une réforme globale de la fiscalité locale, laquelle représente, en 2018, 138 Md€ (soit 5,8% du PIB) pour l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette réforme devrait prendre effet à partir de 2020, éventuellement de manière échelonnée.

(à lire dans : *Premier ministre*, 05/2018, 153 p.)

<https://www.gouvernement.fr/partage/10180-rapport-de-dominique-bur-et-alain-richard-sur-la-refonte-de-la-fiscalite-locale>

Considérations juridiques autour des fonctions du débat d'orientation budgétaire dans les collectivités territoriales

Introduit sans enthousiasme dans le droit des collectivités territoriales en 1982, le débat d'orientation budgétaire est un outil renouvelé par la loi NOTRe de 2015. Devenu progressivement incontournable, son utilité apparaît désormais au travers des fonctions qu'il incarne dans le processus budgétaire local.

(à lire dans : *Revue française de finances publiques*, n° 142, 05/2018, p. 313-327)

Actualité du droit pénal de la commande publique [dossier]

Ce dossier présente les sujets suivants :

- Prise illégale d'intérêts : " Mon Dieu, gardez-moi de mes amis".
- Regain d'actualité pour le délit de favoritisme.
- Le délit de corruption : état des lieux.
- Prêt de main d'œuvre illicite et marchandage - actualités.
- Conseils, recommandations pour éviter une mise en cause pénale au stade de la passation.
- L'introduction du statut du lanceur d'alerte dans la sphère de la commande publique.
- L'agence Française Anticorruption (AFA) et la commande publique : vers une nouvelle dynamique d'intégrité.
- L'interdiction de soumissionner liée à une condamnation pénale : un contrôle renforcé.
- Conseils, recommandations pour éviter une mise en cause pénale au stade de l'exécution.

(à lire dans : *Contrats publics : l'Actualité de la commande et des Contrats publics*, n° 187, 05/2018, p. 21-68)

Quel est le sort des candidats évincés ?

L'information des candidats se traduit par la notification du rejet et la publicité par l'acheteur de son intention de conclure et de l'avis d'attribution. Le droit à communication des documents administratifs est encadré par l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978. La jurisprudence "Tropic" et l'ordonnance du 7 mai 2009 ont élargi les possibilités de recours contentieux.

(à lire dans : *Revue des marchés publics des collectivités territoriales (la)*, n° 174, 05/2018, p. 13-15)

Quand le pouvoir adjudicateur doit-il demander des justificatifs pour évaluer les offres ?

En vertu d'un arrêt du 9 novembre 2015 lorsque, pour fixer un critère d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur prévoit que la valeur des offres sera examinée au regard d'une caractéristique technique précise, il doit exiger des candidats la production de justificatifs lui permettant de vérifier l'exactitude des informations fournies. Dans un arrêt du 5 février dernier, le Conseil d'État apporte des précisions quant à l'étendue de cette obligation de solliciter lesdits justificatifs.

(à lire dans : Contrats publics : l'Actualité de la commande et des Contrats publics, n° 187, 05/2018, p. 70-74)

La protection des droits intellectuels dans les marchés publics

La protection des droits de propriété intellectuelle peut avoir un impact conséquent en matière de marchés publics : elle conditionne les modalités de passation d'un marché mais aussi la rédaction de certaines clauses. Une rédaction imprécise ou inadaptée des clauses de cession de droits de propriété intellectuelle dans les marchés publics peut priver l'acheteur de la possibilité d'exploiter ce qu'il a acheté. De plus en plus d'objets de la commande publique incorporent des droits de propriété intellectuelle ou sont susceptibles d'être protégés par eux : la réalisation d'un site internet ou la conception d'une charte graphique... Quels sont alors les enjeux attachés aux droits de propriété intellectuelle dans les marchés publics et quels sont les outils à dispositions des acheteurs ?

(à lire dans : Revue des marchés publics des collectivités territoriales (la), n° 174, 05/2018, p. 4-6)

Faire face aux ententes dans les contrats publics

L'autorité de la concurrence sanctionne durement l'entente conclue entre plusieurs entreprises d'un même groupe dans le cadre d'une réponse à un appel d'offres public. Si plusieurs entreprises d'un même groupe peuvent effectivement se porter candidates à un même marché public, c'est uniquement à condition de renoncer à leur autonomie commerciale et de désigner une seule entité ou de répondre de manière individuelle sans se concerter en amont du dépôt des offres. Les acheteurs doivent être vigilants lors de l'analyse des offres. Mais quels sont les indices d'une entente et quelles sont les sanctions applicables ?

(à lire dans : Revue des marchés publics des collectivités territoriales (la), n° 173, 04/2018, p. 4-6)

Quid des pièces justificatives du paiement des dépenses supplémentaires ?

La continuité de la gestion des contrats en cas de modification et le respect des délais de paiement sont mis en danger par une incompatibilité entre deux textes. La nomenclature des dépenses publiques des collectivités territoriales ne traduit que très partiellement les modalités selon lesquelles les marchés peuvent désormais être modifiés. Cette divergence rédactionnelle n'est pas sans incidence sur le risque de rejet, par les comptables publics, des mandats de paiement relatifs aux modifications des marchés.

(à lire dans : Revue des marchés publics des collectivités territoriales (la), n° 173, 04/2018, p. 13-15)

EDUCATION – ENSEIGNEMENT

Articles

Laïcité à l'école : le ministère fournit son mode d'emploi

Le ministère de l'Education nationale a publié, le 30 mai, un vade-mecum sur "La laïcité à l'école", sous la forme d'une vingtaine de fiches visant à apporter des réponses juridiques et des conseils d'action aux équipes éducatives. Mais les fiches concernant les menus avec/sans porc à la cantine, la facturation de la restauration scolaire durant la période de ramadan, la célébration de Noël dans l'enceinte de l'école ou encore l'accompagnement aux sorties par des mamans voilées... intéresseront de près les élus locaux et les agents des collectivités.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum_laicite_VF2_955894.pdf
(à lire dans : *Localtis.info*, 01/06/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Article/s/Articles&cid=1250281163629&nl=1>

Le décret sur l'ouverture des établissements scolaires privés hors contrat est paru

Le décret d'application de la loi du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat est paru au JO du 30 mai 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/29/MENF1811113D/jo/texte>

(à lire dans : *Localtis.info*, 31/05/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Article/s/Articles&cid=1250281157454&nl=1>

Enfants syriens : sur le chemin de l'école, le droit en boussole

Nationalité, situation administrative des parents ou encore habitat de la famille : ces critères ne peuvent en rien justifier le refus d'une commune de scolariser des mineurs étrangers de 6 à 16 ans dans l'une de ses écoles. Ce que le tribunal de Versailles a confirmé en mars alors que la maire d'Athis-Mons (Essonne) refusait depuis plusieurs mois la scolarisation dans sa commune d'enfants syriens.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 45)

Obligation de scolarisation des enfants : rappel des règles

L'accès de tous les enfants à l'école, quelle que soit leur situation -handicap, trouble de la santé, famille itinérante...-, est un droit fondamental. Focus sur les obligations qui s'imposent aux maires en la matière.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 66-67)

Décrochage scolaire : trois pas en avant...

Durant treize ans, une éducatrice, un professeur et une artiste ont travaillé avec de jeunes décrocheurs de 13 à 16 ans, dans l'atelier relais du collège Paul Cézanne de Mantes-la-Jolie ? le livre, Brian, Rachid, Mathilde et les autres" retrace leur expérience et leur approche singulière. un témoignage fort, précieux, riche d'enseignements.

(à lire dans : *Ecole des parents (l')*, n° 627, 04/2018, p. 24-25)

ENFANCE – JEUNESSE –FAMILLE

Articles

Les nouvelles obligations vaccinales [DOSSIER]

Au sommaire :

- Les obligations vaccinales étendues à 11 maladies
- La nouvelle commission technique des vaccinations
- De l'hésitation à l'obligation vaccinale
- Prescription de vaccins par une puéricultrice pour un meilleur accès aux soins

(à lire dans : *Cahiers de la puériculture (Les)*, n° 317, 05/2018, p. 12-24)

Drame collectif : Le traumatisme chez l'enfant et l'adolescent [Dossier]

Au sommaire :

- Guerre, attentat, catastrophe : l'enfant victime d'un traumatisme
- Attentat de Nice : l'urgence d'accueillir
- Vécu traumatique : chacun sa blessure
- Droits des enfants : quel accueil réservons-nous aux enfants de la guerre ?
- Etude longitudinale : après Utoya
- Mineurs isolés étrangers : une thérapie systémique est-elle possible ?
- Enfants soldats : un difficile retour en arrière

(à lire dans : *Ecole des parents (l')*, n° 627, 04/2018)

Les assistantes maternelles au quotidien. Un travail invisible rythmé par différentes fonctions d'accueil du jeune enfant

"Les recherches sur les assistantes maternelles montrent l'existence d'une charge mentale très lourde pour ces professionnelles. Ce travail peut pourtant être qualifié d'«invisible» : au carrefour du professionnel et du travail domestique, le métier d'assistante maternelle est peu reconnu socialement. Cette invisibilité rend difficile l'étude du quotidien et des pratiques de ces professionnelles. Comme la revue de littérature parue sur le sujet (Unterreiner, 2018) le montre, les travaux sur les assistantes maternelles se fondent essentiellement sur des statistiques de gestion, des enquêtes par questionnaires ou par entretiens. Or, seule l'observation fine de leurs comportements permettrait de montrer ce qu'elles font au quotidien avec les enfants, ce qui pourrait contribuer à faciliter la reconnaissance de ce métier et sa professionnalisation. Les pratiques des assistantes maternelles sont donc un champ d'enquête inexploré, notamment celui des potentielles différences de pratiques effectives entre ces professionnelles."

(à lire dans : *Politiques sociales et familiales*, n° 67, 03/2018, p. 75-82)

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/126/RPSF126_P2_AnneUnterreiner.pdf

Les bébés et leurs papas [DOSSIER]

Partons d'une question d'enfant : pourquoi y a-t-il des papas et des mamans ? Poursuivons l'interrogation : comment y a-t-il un papa et une maman dans la vie d'un enfant qui naît ? Quel est-il, ce papa ? Qui est-il dans les configurations familiales et conjugales actuelles ? Où donc trouver un papa ? En quel espace ? Doit-il être incarné en une seule et unique personne, un homme en chair et en os, connu, désigné ? Comment penser et vivre des modes renouvelés d'être et de devenir père et papa ?

Nous ouvrons ici un débat : celui de la réalisation d'un père et celui de la réalité d'un papa, pour un bébé qui vient au monde dans la nomination, la génération et la filiation. Quelles sont

les questions d'un enfant grandissant au sujet de qui est son père, qui est dit être son papa, voire ses papas ? Vit-il au quotidien avec lui, loin de lui ?

Cet intitulé Les bébés et leurs papas est au pluriel afin d'explorer la diversité des situations vécues, pour signifier que certains enfants ont plusieurs papas selon le dire de leurs parents. Le papa unique et le père monolithique ont fait long feu. Il y va de la référence parentale, maternelle et paternelle, distribuée comment et par qui.

<https://www.cairn.info/revue-spirale-2018-1.htm>

(à lire dans : *Spirale*, n° 85, 03/2018, 158 p)

ENVIRONNEMENT

Articles

Le parcours d'obstacle de l'économie circulaire

La France va se doter d'une feuille de route de l'économie circulaire. Se montrera-t-elle à la hauteur des enjeux?

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire>

(à lire dans : *Alternatives économiques*, n° 379, 05/2018, p. 50-52)

Le moustique-tigre gagne du terrain en métropole

Apparu au début des années 2000 dans les Alpes-Maritimes, le moustique tigre poursuit sa colonisation. Aujourd'hui, 42 départements sont touchés. Potentiellement vecteur de maladies comme le chikungunya, la dengue ou le virus Zika, il est sous étroite surveillance...

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 48-49)

Pollution de l'air : mieux cibler la lutte, c'est possible

Les territoires concernés par des dépassements des normes européennes pour le dioxyde d'azote et les particules PM10 ont élaboré des feuilles de route pour réduire leurs émissions. Mais ces plans d'action ne prennent pas en compte les particules plus fines (PM2,5). Or, ce polluant est responsable de 48 000 décès prématurés chaque année en France.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 313, 05/2018, p. 12-13)

Diffuser l'analyse du cycle de vie dans les services d'assainissement

L'analyse du cycle de vie, qui permet une évaluation des performances environnementales de systèmes complexes, reste peu diffusée dans les collectivités. Un calculateur simplifié devrait permettre aux services d'assainissement d'appliquer plus facilement cette méthode sur leurs projets d'investissement.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 313, 05/2018, p. 28-29)

POLITIQUE D'IMMIGRATION

Articles

"L'immigration, une affaire d'Etat"

Entretien avec le sociologue François Héran, qui fait son entrée au Collège de France. Une consécration pour ce chercheur qui défend de longue date le droit d'informer sur l'état des migrations en France et en Europe, au moyen d'une pédagogie des outils statistiques.

(à lire dans : *Sciences humaines*, n° 304, 06/2018, p. 30-33)

Intégration : Edouard Philippe présente la feuille de route

Alors que le projet de loi Asile sera examiné en séance plénière au Sénat à partir du 19 juin, un comité interministériel à l'intégration s'est tenu ce 5 juin 2018. Détaillé par le Premier ministre, le nouveau parcours d'intégration s'appuie sur des formations linguistique et civique renforcées, sur de nouveaux leviers d'insertion professionnelle et sur un accompagnement spécifique pour les réfugiés. Avec l'idée de responsabiliser l'ensemble de la société et d'améliorer le partenariat, notamment avec les collectivités et les associations.

(à lire dans : *Localtis.info*, 05/06/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250281189796>

POLITIQUE DE LA VILLE

Articles

Politique de la ville : les préconisations du rapport Borloo

Le 26 avril dernier, le père de la rénovation urbaine, Jean-Louis Borloo a remis au Premier ministre son rapport intitulé "Vivre ensemble-vivre en grand la République" qui se présente comme un plan de mobilisation globale pour la politique de la ville, destiné à "changer la donne". Le Président de la République devrait rendre son arbitrage le 22 mai.

(à lire dans : *Actualités habitat*, n° 1078, 15/05/2018, p. 6-7)

POLITIQUES DE SECURITE

Articles

Police municipale : fin de l'expérimentation des caméras-piétons

L'expérimentation des caméras-piétons pour les policiers municipaux s'achève le 3 juin prochain, mais aucune mesure n'a été prise par le ministère de l'Intérieur pour pérenniser le dispositif et aucun bilan n'a pour l'instant été rendu public. Faute de base légale, les policiers municipaux ne pourront donc plus utiliser ces caméras à partir du 4 juin.

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com* – *Club prévention sécurité*, 30/05/2018)

<http://www.lagazettedescommunes.com/566158/police-municipale-fin-de-lexperimentation-des-cameras-pietons/?abo=1>

Les policiers municipaux peuvent accéder directement aux fichiers des permis de conduire et des cartes grises

Attendu de longue date par les professionnels, le décret permettant un accès direct des policiers municipaux et des gardes champêtres aux fichiers SNPC et SIV a été publié au Journal officiel du 25 mai. Qui en sont les bénéficiaires ? Quelles en sont les limites ? Décryptage de ce texte, qui marque une évolution majeure dans la pratique professionnelle des agents. Des précisions sont attendues sur les modalités de mise en œuvre.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/24/INTD1728556D/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/5/24/INTD1810330A/jo/texte>

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com* – *Club prévention sécurité*, 28/05/2018)

Radicalisation : les maires s'investissent dans la prévention

L'Etat sollicite une implication croissante des collectivités. Des municipalités tentent de répondre au mieux aux objectifs qu'elles se sont parfois elles-mêmes fixés.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 20-22)

Libertés publiques : la liberté de manifester, une liberté conditionnée... et menacée

L'exercice de la liberté de manifester, à savoir d'organiser et de participer à une manifestation "revendicative", obéit à un régime juridique spécial. L'interdiction dont une manifestation peut-être frappée et sa déclaration préalable obligatoire, qui conditionne sa tenue, aux autorités chargées de la police, ne lui donnent pas aisément le caractère d'une liberté, et notamment d'une liberté fondamentale.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 36-37)

Prévenir les ouvertures sauvages de bouches d'incendie

En période de canicule, les ouvertures de points d'eau incendie dans les rues se multiplient, Le phénomène porte même désormais un nom : la "piscine de rue". Les collectivités doivent prendre des mesures préventives.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 60)

Recrutement d'un directeur de la sécurité : illégalité du recours au contrat

Le syndicat de défense des policiers municipaux a obtenu du tribunal administratif l'annulation du contrat de recrutement du "directeur de la sécurité et de la protection" de la ville de Nice. Jugement confirmé en appel : dès lors que les missions confiées à l'intéressé relevaient "très majoritairement des missions dévolues aux directeurs de police municipale" et que ces dernières, en vertu des dispositions statutaires applicables, doivent être exercées par des fonctionnaires territoriaux, la commune ne pouvait légalement les confier à un agent recruté par contrat.

CAA Marseille, 27 octobre 2017, n° 15MA05030

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000035936537&fastReqId=1138001314&fastPos=1>

(à lire dans : *Actualité Juridique. Fonctions Publiques*, n° 3, 05/2018, p. 142-143)

Les pouvoirs de police du maire en matière de lutte contre le bruit

La lutte contre les nuisances sonores revient en premier lieu au maire. Il doit prévenir, atténuer ou faire cesser les troubles à la tranquillité publique.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 58)

Droits et libertés fondamentaux :

Quelques semaines après la sortie de vigueur de l'état d'urgence, le Conseil constitutionnel censure le dispositif de zones de protection et de sécurité, pour des raisons proches de celles qui l'avaient déjà conduit à condamner les règles relatives aux interdictions de séjour : l'absence de précision des circonstances dans lesquelles une telle zone peut être créée. S'y ajoute l'absence de précision des pouvoirs conférés, en pareil cas, à l'autorité de police.

(à lire dans : *Droit administratif*, n° 5, 05/2018, p. 34-37)

Shérif à la place du Shérif

Dans un arrêt récent (Cass. crim., 21 mars 2018, n° 17-81011), la Cour de cassation rappelle utilement aux maires la nature et les limites de leurs prérogatives de police municipale. Lorsqu'il agit dans le cadre de la police judiciaire, le maire le fait en tant qu'agent de l'État. Il se trouve donc placé sous l'autorité du procureur de la République. Or, la Cour de cassation a

parfois besoin de rappeler que ce rattachement n'est pas formel et qu'il suppose, au contraire, le respect d'un cadre juridique strict.

En l'espèce, le maire avait cru pouvoir annuler, de sa propre autorité, plus de 3 600 avis de contravention de police. Ne s'arrêtant pas là, il avait aussi ordonné aux policiers municipaux de ne pas verbaliser certaines infractions non pas à ses arrêtés de police, mais prévues par le Code pénal.

De telles pratiques ont été jugées illégales par les juges du fond dont la décision a été confirmée par la Cour de cassation. Celle-ci souligne plusieurs points de droit essentiels.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000036779501>

(à lire dans : *Gendarmerie.interieur.gouv.fr*, 04/2018, p. 6-18)

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/content/download/961/14674/version/1/file/Veille%20juridique%20avril%202018.pdf>

RESSOURCES HUMAINES – MANAGEMENT

Articles

Gérer les troubles psychiques au travail

Une personne sur quatre souffrira dans sa vie d'un épisode lié à un trouble psychique. D'où la nécessité de se poser la question de la santé mentale au travail. Et du maintien dans l'emploi des personnes concernées.

(à lire dans : *Liaisons sociales magazine*, n° 192, 05/2018, p.38-40)

Se prémunir des risques au travail avec le fonds national de prévention

Sous forme d'avance ou de subvention, le fonds national de prévention, géré par la CNRACL, apporte un appui financier aux démarches de lutte contre les risques professionnels engagés par les collectivités pour compenser leur investissement... humain.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 20)

L'innovation managériale [dossier]

L'innovation managériale est une des conditions majeures de la transformation du secteur public et fait appel à de nombreux leviers. Ce dossier retrace plusieurs approches, collective et individuelle, apportant des regards croisés sur les pratiques inspirantes :

- l'enquête de la chaire OPTIMA liste, qualifie et quantifie ces leviers depuis les innovations par fonction aux innovations organisationnelles ou de service public et en analyse les effets ;
- Wavestone explique pourquoi innover et explicite le changement de paradigme dans le management en donnant quelques exemples concrets de transformations induites par les News Ways of Working ;
- Claude Soret-Virolle, directrice adjointe du CIG de la Grande couronne et présidente de l'ADT Inet, propose une réflexion sur la modernisation de la GPEEC ;
- l'équipe de l'INET explique comment une démarche de prospective métiers peut redonner du souffle et du sens à la GPEEC et donner un élan de management par les compétences ; leur article présente, en outre, la méthode expérimentée avec le conseil régional des pays de la Loire.

Ce mouvement de modernisation, certes bien présent dans le secteur public, mérite à présent un passage à l'échelle car des initiatives isolées ne peuvent avoir d'effets durables et systématiques sur les organisations.

(à lire dans : *Revue du gestionnaire public*, n° 2, 04/2018, p. 7-34)

SOCIAL – SANTE – HANDICAP

Articles

Ces départements tentés par le revenu de base

Treize élus vont soumettre à l'exécutif une proposition de loi les autorisant à expérimenter le revenu de base.

(à lire dans : *Monde (le)*, 07/06/2018, p. 2-3)

Les départements sous pression

Les départements consacrent 20 % de leurs dépenses au social. Selon la dernière étude de l'Observatoire national de l'action sociale, les bons vieux départements créés par la Révolution sont des acteurs majeurs de l'aide et de la politique sociale. Mais, ils sont pris en étau entre des demandes qui évoluent, des besoins nouveaux qui apparaissent, des charges nouvelles que leur transfère l'Etat sans leur donner toujours les moyens correspondants. Comment s'en sortent-ils ? Comment opèrent-ils des choix, nécessairement politiques ? Comment gèrent-ils cet argent public ? Les Actualités sociales hebdomadaires, au-delà du rapport sont allées à la rencontre de quelques acteurs de terrain qui soulignent tous qu'ils travaillent sur le fil du rasoir, qu'ils doivent arbitrer et savoir faire preuve... d'audace

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3063, 01/06/2018, p. 6-10)

Vieillesse. Une mutation à préparer

Comment réussir la société de la longévité ? Les rencontres organisées, mercredi 23 mai, par le groupe d'assurances Aesio ont été marquées par la présentation d'un baromètre sur la perception qu'ont les Français du vieillissement, et ont proposé une perspective comparée avec le Japon sur les politiques publiques à l'égard de la dépendance.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3063, 01/06/2018, p. 12-13)

Protection juridique des majeurs : en marche vers la déjudiciarisation ?

Un projet de réforme de la protection juridique des majeurs prévoit de donner aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) certaines compétences du juge des tutelles. Un transfert de compétences que les intéressés estiment préjudiciable pour les personnes protégées, d'autant qu'il se ferait à moyens constants alors que les mandataires sont déjà au bord du burn-out.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3063, 01/06/2018, p. 20-24)

Dépendance. Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le couteau suisse

Alors que le 21 mai, lundi de Pentecôte – Journée nationale de solidarité – devrait faire entrer plus de 2 milliards d'euros dans la caisse de la CNSA, il nous est apparu utile de plonger dans ses entrailles pour en comprendre le fonctionnement. Structure atypique, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie remplit un rôle de financeur en centralisant les crédits destinés aux personnes âgées et handicapées tout en menant une réflexion sur la transformation du modèle de protection sociale. Lancée en 2004, cette instance, sorte de couteau suisse, rattachée au ministère des Solidarité et de la Santé et au secrétariat chargée des personnes handicapées a su, au fil des ans, faire la preuve de son efficacité.

- Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA : "Il faut renforcer notre capacité d'exécution budgétaire"

- Pascal Champvert, président de l'AD-PA, "Bercy a la mauvaise habitude de piocher dans la caisse"

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3062, 25/05/2018, p. 18-22)

Allocation personnalisée d'autonomie. Différence ou rupture d'égalité

On s'en doutait un peu depuis sa création en 2001 : l'allocation personnalisée d'autonomie, censée donner à toute personne âgée les moyens de garder son autonomie, n'est pas totalement égalitaire. Une enquête réalisée par la Fédération française des services à la personne et de proximité (Fedesap) confirme que son montant varie fortement d'un département à l'autre, ce qui crée inévitablement des inégalités entre les territoires dont, par ailleurs, l'offre structurante d'accompagnement des personnes âgées n'est pas non plus égale. Faut-il corriger et comment cette autre fracture territoriale ? Faut-il nationaliser l'allocation personnalisée d'autonomie ? Faut-il fixer un tarif socle, c'est-à-dire un tarif minimal ? Faut-il établir une planification opposable des services à la personne ? Ce sont toutes ces questions que pose l'étude de la fédération qui, en filigrane, renvoie au problème historique de la France, celui de la centralisation, gage d'égalité républicaine.

http://www.fedesap.org/fichiers/publications/ETUDE_APA_VDEF_04_2018_BD.pdf

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3059, 04/05/2018, p. 6-9)

Action sociale : innover pour mieux répondre à l'utilisateur

- L'action sociale de proximité se recompose : entre départements, CCAS et intercommunalités, la tectonique des plaques de l'action sociale est mouvante. Pour identifier les besoins nouveaux et mieux cibler leurs réponses, les acteurs locaux ont entamé leur aggiornamento.

- Pour en finir avec le parcours du combattant : l'utilisateur au centre

Permettre aux territoires de recourir davantage à des délégations concertées pourrait favoriser l'innovation sociale, notamment autour de la notion de parcours.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 323, 05/2018, p. 25-29)

Renforcer les liens entre villes et hôpital

Organisation territoriale, gouvernance, coordination entre l'hôpital et les villes, accès aux soins..., les groupements hospitaliers de territoire doivent relever de nombreux défis. Sous la pression de leurs administrés, les élus locaux entendent prendre part aux recompositions en cours, compte tenu du rôle structurant des hôpitaux.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 40-46)

SOCIETE

Articles

Le viol et les violences sexuelles

L'affaire Weinstein a été l'occasion de lever le voile sur une réalité à la fois occultée et difficile à cerner. C'est l'occasion de faire le point sur leur ampleur, l'évolution des différents visages du viol et des agressions sexuelles.

(à lire dans : *Sciences humaines*, n° 304, 06/2018, p. 24-29)

Les violences faites aux femmes en France

Nombreuses sont les enquêtes qui montrent l'ampleur et les spécificités des violences, notamment conjugales et sexuelles, que subissent les femmes, souvent sans même oser porter plainte. Si ces violences traduisent un rapport historiquement illégal entre les femmes et les hommes, ma société évolue progressivement vers moins de tolérance et les pouvoirs publics se sont emparés du sujet.

(à lire dans : *Cahiers français*, n° 404, 05/2018, p. 5-13)

« Il n'y a pas de profil type de la personne radicalisée »

Pourquoi, comment un jeune se radicalise-t-il ? Pour tenter de répondre à ces questions, de mars 2016 à juillet 2017, la sociologue Véronique Le Goaziou a mené deux études sur le secteur socio-éducatif et la prévention spécialisée à l'épreuve du processus de radicalisation. Elle a notamment suivi la démarche d'une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles, qui montre qu'il est possible de prévenir la radicalisation à condition de s'en donner les moyens.

<https://www.addap13.org/La-prevention-specialisee-a-l-epreuve-de-la-radicalisation-et-du-fait.html>

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3059, 04/05/2018, p. 34-35)

SPORT – LOISIRS – ANIMATION

Articles

Rendre accessibles les pratiques sportives par le droit

L'analyse des politiques en matière de sport et de handicap met à jour plusieurs controverses autour de mesures juridiques. L'étude de la modification du code du sport autour du "savoir nager" permet de revenir sur ces discussions et montre différents usages et approches du droit par les acteurs investis dans les institutions sportives publiques et associatives.

(à lire dans : *Jurisport*, n° 186, 06/2018, p. 42-44)

Espaces sportifs : la course aux équipements 2.0

Avec quelque 230 000 équipements sportifs à gérer, l'heure est désormais au numérique pour les collectivités soucieuses de répondre aux nouvelles demandes.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 357, 05/2018, p. 62-63)

EXPERIENCES DE COLLECTIVITE

Hébergement - Des yourtes aux portes de Paris

A Ivry sur Seine, yourtes et constructions en bois accueillent 400 réfugiés avant une orientation plus pérenne. Bâti en quelques mois, ce centre d'hébergement d'urgence se démarque par son architecture, esthétique et démontable, par son école et son pôle médical intégrés, son équipe sociale et d'animation.

(à lire dans : *Lien social*, n° 1230, 29/05/2018, p. 18-21)

La lutte contre le gaspillage alimentaire, témoignage de la commune d'Elliant dans le cadre de la restauration scolaire municipale

Depuis 2007, la commune d'Elliant (Finistère), a initié une politique active de lutte contre le gaspillage alimentaire. La volonté de l'équipe en place a permis une baisse inédite du volume de déchets. Exemple dans cette démarche, la commune a su gérer chaque étape afin de sensibiliser tous les acteurs du monde local à l'importance de vivre dans un environnement propre et respectueux des cycles saisonniers. Les desseins sont encore nombreux au sein d'un projet conforté par la récente loi fixant pour 2022 l'objectif de 50% de produits de qualité en restauration collective.

(à lire dans : *Revue du gestionnaire public*, n° 2, 04/2018, p. 53-56)

Lille, la métropole vise l'équilibre

Depuis 2003, la Métropole européenne de Lille intervient sur la construction d'équipements et l'organisation d'événements sportifs. Avec pour objectif de réaliser un véritable maillage du territoire à travers la compétence sport.

(à lire dans : *Acteurs du sport*, n° 199, 05/2018, p. 24-25)

NOUS AVONS RECU

Passation des marchés formalisés : appels d'offres, procédures négociées, dialogue compétitif et autres procédures formalisées / COSSALTER Patrice - Territorial éditions, Dossier d'experts, 2018

(Localisation : 26-COS-P, 0320)

Attaché territorial, attaché principal : concours externe, interne, 3e voie et examens professionnels. Catégorie A / DRAPP Christine, LAPIERRE DARIC Florence - Foucher, Réussite concours fonction publique, 2018

(Localisation : 440.2-DRA-A)

Les pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales - Fédération nationale des agences d'urbanisme, 2017

(Localisation : 700.1-P)

Maîtrise d'ouvrage externalisée : mandat, maîtrise partagée et SEMOP / COSSALTER Patrice - Territorial éditions, Dossier d'experts, 2018

(Localisation : 720-COS-M)